

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANDOLSHEIM

séance du 9 octobre 2017

Sous la présidence de M. Christian REBERT, maire, la séance est ouverte à 20 heures.

Présents :

M. Christian REBERT, maire

Mme Élisabeth BRAESCH

Mme Liliane HUSSER

Mme Marie RANZA

M. Frédéric PANKUTZ

Mme Mariane BERLOCHER

M. Raymond HUSSER

Mme Pascale HERRGOTT

M. Michel SCHWARTZ

Mme Sylvie CAILLEBOTTE

M. Jean-Philippe STARCK

M. Francis BONZON

M. Stéphane FRANCK

Mme Sylvie ROSINA

M. Marc JEANVOINE

Absents excusés non représentés : M. Jacques SCHWARTZ

Mme Caroline ROLL

M. David HERRSCHER

Mme Corinne LUDWIG

Ont donné procuration :

Secrétaire de séance :

Mme Mariane BERLOCHER, conseillère municipale, assistée par Mme Denise BUHL, secrétaire générale

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations
2. Renouvellement du bureau de l'association foncière
3. Avenant au contrat des publications municipales
4. Demande de fonds de concours
5. Demande de subvention
6. Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux
7. Divers

Point 1 - Approbation du compte - rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 4 septembre 2017.

Point 2 – Renouvellement du bureau de l'association foncière (D-2017-10-29)

Le bureau de l'association foncière est désigné pour 6 ans. Le mandat des membres actuels est arrivé à échéance le 31 mai 2016. Ces derniers sont nommés pour moitié par la chambre d'agriculture et par le conseil municipal pour l'autre moitié.

Par courrier du 6 octobre 2017, la chambre d'agriculture a indiqué avoir désigné :

Titulaires :

M. SCHWARTZ Jacques, 7 rue des Artisans 68280 ANDOLSHEIM

M. KLINGER Michel, 10 rue de Colmar 68280 ANDOLSHEIM

M. REBERT Jean-Daniel, 13 rue du Centre 68280 ANDOLSHEIM

Suppléants :

M. MERGENTHALER Denis, 6 route d'Andolsheim 68280 SUNDHOFFEN

M. HAEMMERLIN Jean-Jacques, 23A Grand'rue 68280 ANDOLSHEIM

Il revient au conseil municipal, au vu de la liste des propriétaires exploitants, de désigner les membres suivants :

Titulaires :

M. SCHWARTZ-MAIER Jacques Beim Dachsenbuckel 68280 ANDOLSHEIM

M. WOELFLIN Jérémy 13, Grand'rue 68280 ANDOLSHEIM

M. OBRECHT Daniel, 191 Grand'rue 68280 ANDOLSHEIM

Suppléants :

M. HERRSCHER David 1, rue des Cordiers 68280 ANDOLSHEIM

M. BOLLENBACH Gérard, 8, rue de l'III 68280 ANDOLSHEIM

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

PROPOSE à l'unanimité

- De désigner les titulaires et les suppléants ci-dessus mentionnés pour siéger au bureau de l'association foncière qui sera renouvelé avant le 31 décembre 2017.

Point 3 – Avenant au contrat des publications municipales (D-2017-10-30)

Madame Pascale HERRGOTT, adjointe, expose :

Par délibération du 8 décembre 2014, il a été attribué à l'imprimerie MOSER de Niederhergheim, la réalisation des publications municipales pour la période 2015 à 2018 pour un montant de 13 628 € HT. Une erreur de calcul a été relevée dans l'acte d'engagement, qu'il convient de corriger.

La ligne relative à la publication trimestrielle « Andolsheim.com » ne comportait que 4 publications sur la durée du marché au lieu de 16, soit quatre parutions par année.

Le marché rectifié se présente comme suit :

	Montant annuel HT	Durée du marché	Montant HT	Taux TVA	TVA	TTC
Bulletin annuel	2 385,00 €	4 ans	9 540,00 €	10%	954,00 €	10 494,00 €
Andolsheim.com	3 292,00 €	4 ans	13 168,00 €	10%	1 316,80 €	14 484,80 €
Cartes de vœux	199,00 €	4 ans	796,00 €	20%	159,20 €	955,20 €
TOTAL	5 876,00 €		23 504,00 €		2 430,00 €	25 934,00 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- De valider l'avenant ci-dessus mentionné et de porter le marché des publications municipales à un montant de 23 504 € HT soit 25 934 € TTC

CHARGE à l'unanimité

- Monsieur le maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération et de la signature de l'avenant.

Point 4 – Demande de fonds de concours (D-2017-10-31)

Monsieur le maire expose :

Par délibération du 30 mars 2017, le conseil communautaire de Colmar agglomération a décidé d'accorder, par le biais d'un fonds de concours, un soutien à ses communes membres, au titre de l'investissement, à l'instar de l'année précédente. Le projet communal porte sur la mise en place d'une structure de jeux selon le plan de financement ci-après :

DÉPENSES TTC		RECETTES TTC	
Aire de jeux	51 123,12 €	FCTVA	8 386,24 €
		Fonds cantonal d'investissement	7 500,00 €
		Fonds de concours	17 618,44 €
		Autofinancement	17 618,44 €
TOTAL TTC	51 123,12 €		51 123,12 €

Monsieur le maire indique qu'un voisin de l'aire de jeux se plaint des nuisances sonores engendrées par son utilisation, mais également par le fait de rassemblement nocturnes. Une réflexion sera menée, visant à atténuer ces nuisances, en particulier par l'application de l'arrêté municipal n° A-2007-04 du 30 avril 2007 qui interdit l'usage du complexe sportif après de 22 heures.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

SOLLICITE à l'unanimité

- l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 17 618,44 € à Colmar agglomération pour le projet exposé ci-dessus ;

AUTORISE à l'unanimité

- Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Point 5 – Demande de subvention (D-2017-10-32)

L'association « La petite clé d'or » met à disposition de l'école maternelle une intervenante, conteuse et plasticienne, de manière régulière au cours du 1^{er} trimestre de l'année scolaire. Cette collaboration est susceptible de se prolonger jusqu'au terme de l'année scolaire.

Il est proposé d'octroyer à cette association une subvention de 1 000 € au titre du 1^{er} trimestre scolaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité

- D'allouer une subvention de 1 000 € à l'association « La petite clé d'or » pour ses interventions à l'école maternelle durant le premier trimestre 2017/2018.

Point 6 - Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux

Commission de l'urbanisme :

Monsieur Raymond HUSSER donne communication des dossiers instruits par la commission, lors des réunions du 18 septembre et du 2 octobre 2017.

Commission des affaires rurales :

- L'association foncière envisage la réfection du chemin rural qui mène à Fortschwihir ; une première tranche sera mise en chantier ;
- La vente de bois sur pied aura lieu le 28 octobre à 10 heures à la maison des associations.

Commission vie scolaire et périscolaire :

Le comité du périscolaire s'est réuni le 5 octobre. Depuis la rentrée, l'association fait face à une demande excédant ses capacités d'accueil, notamment sur le temps de midi. L'augmentation des recettes n'est pas proportionnelle à la fréquentation, du fait de la tarification modulée en fonction des revenus des familles. La gestion des effectifs, la fin des contrats aidés et le retour à l'ancienne organisation du temps scolaire comptent parmi ses autres sujets de préoccupation.

Une projection financière à fin d'année sera effectuée, mais il est peu probable que la structure sera à l'équilibre, ce qui nécessitera vraisemblablement l'octroi d'un complément de subvention communale.

M. Stéphane FRANCK demande si l'évolution démographique peut être estimée pour les prochaines années. Mme Elisabeth BRAESCH, adjointe, précise que les effectifs scolaires sont plutôt stables mais que l'évolution du mode de vie des familles conduit à une hausse de la fréquentation du périscolaire.

Commission jeunesse et sports :

Les activités de la commission ont repris à la rentrée et les jeunes travaillent en prévision de la commémoration du 11 novembre et du téléthon du 1^{er} décembre.

Commission environnement et développement durable :

La commission se réunira le jeudi 2 novembre 2017.

Commission embellissement et cadre de vie :

Les membres de la commission se sont réunis le 18 septembre et s'interrogent sur l'opportunité de confier la composition et le suivi du fleurissement communal à un professionnel. L'espace vert devant la salle Koegler a été éclairci ; à cette occasion, une haie a été transposée à l'aire de jeux.

M. Francis BONZON, adjoint, signale que des traces de peinture blanche persistent sur la place des fêtes, ainsi que les numéros peints sur la chaussée à l'occasion du marché aux puces. L'association organisatrice sera sensibilisée à l'utilisation d'une peinture moins indélébile.

Commission voirie, circulation et accessibilité :

Le radar pédagogique, mis à disposition par la DDT du 4 au 23 septembre, a relevé les informations liées à la circulation de la rue des Alpes et la rue des Écoles (entre la Grand'rue et la rue des Messieurs). Les relevés seront transmis à la commission pour étude.

M. Raymond HUSSER, adjoint, accompagné d'un responsable du service des déchets de Colmar Agglomération, a dressé l'inventaire des secteurs qui nécessiteront une adaptation de la collecte à compter de 2018, en raison de l'abandon de manœuvres dangereuses imposées aux véhicules. Les riverains concernés seront avisés préalablement à la mise en œuvre de ces modifications.

Commission consultative des sapeurs-pompiers :

En accord avec le chef de corps, la commission se réunira le 27 novembre 2017.

Commission d'élaboration du règlement municipal de construction :

La commission ad hoc sera convoquée le 9 décembre 2017 en vue de faire un bilan après deux années d'application du règlement et, le cas échéant, amender le document. Les conseillers municipaux intéressés sont invités à se joindre aux travaux de la commission.

Point 7 - Divers

Monsieur le maire informe le conseil des affaires traitées lors des réunions hebdomadaires de la municipalité :

- La commune a obtenu l'agrément pour recruter un volontaire dans le cadre du service civique ;
- L'assurance de la commune a confirmé son assistance dans le cadre de la procédure en appel pour le litige opposant la commune à la préfecture ;
- Le corps des sapeurs-pompiers a récupéré deux rampes lumineuses sur un véhicule de police municipale réformé de la ville de Mulhouse. Elles ont été installées sur le véhicule de secours ;
- L'organisation du téléthon sera avancée au vendredi 1^{er} décembre 2017 ;
- Les services préfectoraux ont été saisis suite à un remblai effectué par un habitant en zone inondable, couverte par le PPRI ; la police de l'eau s'est rendue sur place.

La séance est levée à 21h40

Le maire,

Christian REBERT